

# Le donjon d'Ambleny et son histoire

par Denis ROLLAND

---

## I. - HISTORIQUE

### *ORIGINE DU CHÂTEAU*

Il faut attendre la fin du XI<sup>e</sup> siècle pour trouver, pour la première fois, mention d'Ambleny dans nos archives.

En 1085, Nivelon II de Pierrefonds, fut excommunié, de Noël jusqu'à Pâques, à l'occasion d'emprises diverses sur les droits du Chapitre (1) à Ambleny et Chelles.

Une charte, datée de 1047, nous fait connaître l'étendue du domaine de Pierrefonds. Ambleny ne fait pas partie des seigneuries possédées par Nivelon 1<sup>er</sup> (2). Mais les seigneurs de Pierrefonds possédaient tout de même un domaine de quelque importance.

En 1155, Drogon II fit don à l'Abbaye de Valsery, du domaine appelé le Châtel, avec les fossés et ce que renferme l'enceinte des murailles, ainsi que le droit de pâturage sur tous ses biens d'Ambleny (3). Vingt ans plus tard il vend sa mairie et le fief attenant au Chapitre de Soissons. L'acquisition fut faite grâce à 60 écus d'or de rente annuelle que l'Evêque, Hugues de Champfleury avait laissée aux Chanoines après sa mort (4).

Il possédait aussi des vignes que Agathe de Pierrefonds, dernière descendante de cette famille, conserva, malgré le partage de ses biens entre ses proches, jusqu'en 1192, date à laquelle elle en fit don à l'Abbaye de Saint-Jean-aux-Bois.

Le château de Pierrefonds et ses mouvances entrèrent dans le domaine royal en 1185. C'est en effet après cette date que nous trouvons le roi de France comme propriétaire de domaine à Ambleny.

En 1214, la tour (5) d'Ambleny figure dans un état des principales places fortes de Philippe Auguste. Elle y est mentionnée immédiatement après Pierrefonds, sous le nom de Tour Rondail ou de Fouace (6). Nous trouvons à cette époque la preuve que le seigneur d'Ambleny n'a jamais été le roi ou les Tristan (7), comme certains auteurs l'ont affirmé.

Le droit de Haute Justice à Ambleny fut reconnu au Chapitre de Soissons en 1259, 1264 et 1279 (8), alors qu'il n'acquit la Tour qu'en 1296.

Nous pensons être en droit de dire que le seigneur d'Ambleny fut de tout temps le Chapitre de Soissons et que le château n'était qu'un des nombreux fiefs nobles qui existaient alors dans l'étendue de la seigneurie.

Au mois de juillet 1296, Philippe le Bel vendit au Chapitre la Tour et tout ce qu'il possédait à Ambleny et Chelles. L'acte de vente mérite d'être inséré ici dans son entier.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France.

Nous faisons savoir que, le Prévôt, le Doyen et le Chapitre de l'église de Soissons ayant dit et affirmé devant nous avoir souffert de nombreuses injustices, tracasseries de la part de nos gens à l'occasion de quelques hommes, rentes et autres droits que nous possédions dans les villages d'Ambleny et de Chelles et leurs dépendances, où il est notoire qu'ils possèdent eux-mêmes beaucoup d'hommes, de revenus et plusieurs autres droits, et, nous ayant demandé d'apporter un remède opportun à cet état de choses : Nous qui devons rendre justice à nos sujets, et principalement aux églises et personnes ecclésiastiques de notre royaume, nous voulons sauvegarder leurs droits aussi bien que les nôtres et les leur conserver. C'est pourquoi, voulant favoriser la dite église de Soissons et les personnes qui y servent Dieu, nous avons accordé, cédé, livré et abandonné pour toujours aux dits Prévôt, Doyen et Chapitre, au nom et au profit de la dite église de Soissons, moyennant quatre mille deux cent cinquante livres Tournois, qui nous ont été intégralement payées par eux en argent comptant, ce que nous avions ou pouvions avoir dans les dits villages et leurs dépendances, savoir : 47 sols et 55 deniers parisis de cens annuel que nous avions coutume de recevoir chaque année dans le village d'Ambleny et ses dépendances. De même, 69 essins d'avoine et 47 poules de rente annuelle que nous recevions habituellement, chaque année, dans plusieurs hostises situées dans le dit village, laquelle rente d'avoine et de poules augmentait ou diminuait quelquefois, selon le nombre desdits hostises.

De même le droit que nous avions sur nos hommes d'Ambleny, et 7 livres parisis de taille qui nous étaient payées annuellement par ces hommes, dans quelque condition qu'ils puissent se trouver et spécialement, le droit que nous pouvions avoir sur Oudard du Pont. De même, 21 muids de vinage que l'on nous payait habituellement au mois de mars en argent. Dans cette redevance, notre châtelain de Pierrefonds perçoit annuellement 5 muids de vinage selon la coutume. De même 60 poules qui nous étaient payées chaque année par nos débiteurs du vinage ci-dessus — De même, 30 muids de vin d'avouerie que nous payaient selon la coutume les hôtes desdits Prévôt Doyen et Chapitre, demeurant dans le village d'Ambleny et ses dépendances.

De même, nos deux moulins sis à Ambleny — De même tout le droit qui nous appartenait, selon la coutume de 3 chevaux choisis parmi ceux des hommes et des hôtes du dit Chapitre, que nous pouvions réquisitionner aux choix pour notre armée seulement et pour chacun desquels nous devions rendre 60 sous parisis, s'ils convenaient à notre service — De même, notre maison d'Ambleny, avec la forteresse et le pourpris dépendant de la dite maison pour laquelle nous et nos prédécesseurs, avons coutume de payer annuellement 10 livres parisis audit chapitre de Soissons. Donné l'an 1296, au mois de juillet » (9).

Au mois d'août de l'année suivante, Charles de Valois renonça au droit de retrait féodal qu'il avait eu l'intention d'exercer (10). C'est la preuve que le château était un fief relevant de Pierrefonds.

Il est évident que Philippe Auguste n'avait aucune raison de construire un château à Ambleny aux environs de 1200 (11). De plus, selon Jean Mesqui, « ce donjon, en raison de ses caractères archaïques (en particulier complexité des communications) ne saurait être attribué aux architectes de Philippe II » (12).

Le château ne peut être qu'antérieur à 1185, date à laquelle Pierrefonds entra dans le domaine royal. On peut donc l'attribuer aux seigneurs de Pierrefonds. La construction peut même se placer avant 1181, date de la mort de Conon Comte de Soissons et mari d'Agathe de Pierrefonds, car, après cette date, cette dame se défit progressivement de tous ses biens.

Si les seigneurs de Pierrefonds n'ont jamais possédé la seigneurie d'Ambleny, il paraît certain qu'ils étaient les avoués du Chapitre (13). C'est à ce titre que celui-ci les autorisa à construire un château, moyennant une redevance de 10 livres par an que le roi de France payait encore en 1296, comme successeur de ces seigneurs. C'est parce qu'ils étaient chargés de protéger la seigneurie qu'ils percevaient sur les habitants de celle-ci un droit de vin d'avouerie (14) et qu'ils pouvaient réquisitionner trois chevaux pour leur armée.

Nous avons vu précédemment que Drogon avait cédé le domaine fortifié de Chatel en 1155. Il est assez tentant de penser que le seigneur de Pierrefonds s'est d'autant mieux séparé de cette forteresse démodée qu'il venait d'en construire une près de l'église. Pour la même raison, il aurait cédé sa mairie en 1175. Dans cette hypothèse, la construction pourrait se situer vers 1150.

Par son acquisition, le Chapitre prétendait avoir la jouissance des fiefs relevant du château. Cette prétention fut la cause d'une querelle avec Raoul d'Aile dit « le Fouace » en 1297, à propos d'un fief qu'il possédait à Ambleny. Raoul d'Aile accepta de céder son fief au Chapitre moyennant 60 livres tournois, ainsi que plusieurs arrière fiefs tenus par Nicolas d'Armentières, Jehan de la Muette et damoiselle Pétronelle, femme de Oudart Noë escuier (15).

Ces arrière fiefs étaient :

- Armentières avec toutes les maisons et jardins sauf le château qui dépendait de celui d'Oulchy.
- Le fief de Maurepas à Missy au bois, nommé la Maison Bleue, qui consistait en une maison et dix neuf muids ou environ d'héritages (16).

### *LES CAPITAINES*

A partir de 1296, la tour est occupée en permanence par le prévôt ou maire du Chapitre. Ce n'est qu'en cas de guerre que les religieux confieront la garde du château à un capitaine.

Le premier dont nous trouvons mention est Thibault de Moreil, seigneur d'Arcy, à qui le Chapitre confie pour un an, le 10 Janvier 1359 « la garde, administration et gouvernement de la Tour forteresse Ville et terre d'Ambleny et de Chelles et des villes et terres voisines sujettes du Chapitre à cause de la dite tour ». L'accord conclu entre le Chapitre et le seigneur d'Arcy précise que Thibault prendra officiellement possession de la Tour le jour de l'Epiphanie, qu'il défendra « la dite ville et forteresse » à ses frais sans rien exiger des habitants sans l'accord du Chapitre. Il devra être assisté de « 4 glaives estoffés suffisamment » selon les besoins et, s'il s'absente d'Ambleny, il devra mettre « un bon loyal homme d'armes ». Sa femme pourra résider avec lui s'il le désire. Si les chanoines du Chapitre désirent se retirer dans leur Château ils devront être reçus et hébergés « au donjon de la dite Tour ». Thibault hébergera un chanoine qui résidera dans la forteresse et qui lèvera et recevra au nom du Chapitre les rentes et redevances accoutumées. En cas de difficulté il devra aider le prévost du Chapitre à percevoir ces redevances. Il sera logé avec sa femme et ses « 4 glaives » et ses gens dans le donjon, la place restante dans le donjon et dans la basse cour sera « baillé aux bonnes gens des villes et terres dessus dites ». En échange le seigneur d'Arcy reçoit 400 deniers d'or, mais il est précisé que « s'il advenait que les ennemis du royaume ou autre quelconque se rapprochassent de la dite forteresse d'Ambleny pour y celle détruire... ledit seigneur devrait à ses frais et dépens serait dus et sera tenuz de acroistre le nombre de gens d'armes de la dite forteresse selon sa possibilité tant qu'elle demeure soit et puisse demeurer en bonne saine garde... sans pour cela prétendre à un supplément de gage ». (17).

Le 1<sup>er</sup> Juillet 1385, un arrêt du parlement de Paris contraint Jean de Clermont, Vicomte d'Aunois, à faire « déguerpir » ses gens des tours et forteresses d'Ambleny. Cet arrêt fut rendu au profit de Enguerran de Cuise, capitaine pour le Chapitre (18).

Un troisième capitaine nous est connu par une lettre du roi, datée du 19 Mai 1411, dans laquelle il approuve la nomination de Gui de Lusignan, dit « Arménaye », à la capitainerie de la tour.

La lettre d'approbation précisait que « les dis supplians ayant une vieille et ancienne tour en laquelle les subjez de la dite église demeurent

en y celle ville dambleny en temps de guerre et de éminent péril ont acoustumé de avez y retraire et souvante fois il a fallu avoir capitaine pour la garde dicelle... ils ont naguères mis et institués notre bien aimé Gui de Lusignan dit Arménye... capitaine et garde dicelle tour dambleny à certains gages desquels il est bien contents. » (19).

Gui de Lusignan qui tenait le parti d'Orléans était le fils naturel de Léon VI, roi de Chypre en 1365, d'Arménie de 1374 à 1382, qui fut fait prisonnier par les Egyptiens en 1375. Libéré en 1381, grâce à l'intervention du roi de Castille, il rentre en France en 1385, où il meurt en 1393 (20).

Léon VI avait eu le temps, avant sa mort, de faire attribuer à son fils l'office d'Archidiacre de Brie, en la cathédrale de Soissons.

### *LES SIEGES*

Si la tour garde encore la trace des nombreux sièges qu'elle dut subir, il faut attendre le début du XV<sup>e</sup> siècle pour que les chroniqueurs locaux en fassent mention. Le premier siège connu semble être celui de 1400, où les Bourguignons réussirent à s'emparer de la forteresse qui devient, avec celle de Courtieux, l'un des points de départs des attaques contre Pierrefonds. Nicolas Bocquiaux, après avoir repoussé une attaque, poursuit les Bourguignons et reprend leurs bases de départ (21).

En 1411, le Comte de St Pol vient assiéger Pierrefonds. Pour 2 000 écus d'or Bocquiaux livre le château, ce qui entraîne la chute de tous les forts du Valois, dont Ambleny.

La même année, Gui de Lusignan fut assiégé et fait prisonnier, avec toute sa garnison, par une bande de paysans révoltés, originaires du Laonnois, qu'on nommaient alors les enfants du Roi (22).

En 1416, Bocquiaux a le commandement particulier de Pierrefonds, Courtieux, Vivières et Ambleny, pour le compte du roi.

En 1420, Ambleny est du parti Armagnac et après la prise de Meaux, le 10 Mai 1422, tombe aux mains des Anglais (23).

Melleville rapporte (24) que Guillaume de Flavy, après s'être emparé du château au nom du Roi, en 1436, prétendit s'approprier l'ensemble de la seigneurie et que le Chapitre ne recouvra ses droits que dix ans plus tard.

En 1568, après l'investissement de Soissons, elle est aux mains des Huguenots.

Vers la fin du printemps 1589, Charles d'Humières, partant de Compiègne avec un petit corps de troupe et quatre pièces de canon, s'empare des châteaux de Frettoy-Chevrières et Rémi, puis contraint à se rendre à Attichy, Vic-sur-Aisne et Ambleny (25).

Enfin, en 1595, Le Bouthillier, avec un détachement de la garnison de Crépy, vient provoquer en combat les ligueurs d'Ambleny. Après cette date il n'est plus fait mention de la Tour pendant un siècle.

#### *DU XVIII<sup>e</sup> SIECLE A NOS JOURS*

Le 14 Août 1688, par devant Maître Lardon, notaire à Ambleny, le Chapitre de Soissons louait à Pierre Decque et Marie Prévost sa femme « la maison de la Tour, cour, avec huit septiers de terre ou environ séant derrière la dite tour, à la réservation que fait le Chapitre de la chambre haute de la tournelle proche de la dicte maison et de toute la tour et pignons d'icelle. » (26).

Cet acte prouve que la tour était toujours habitable à cette date. Plus pour longtemps, puisque dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle les chanoines firent démonter les planchers pour réparer la grange des dîmes.

De 1742 à 1791 elle est louée à Philippe Hénin, vigneron et Jeanne Fertin sa femme ; et à partir de 1760 les baux précisent que les preneurs ne seront plus tenus de réparer les murs de la Tour et de l'enceinte.

Le 16 Juin 1791 elle est vendue comme bien national aux enchères publiques. Elle est adjugée, à la 6<sup>e</sup> bougie, à Charles Joannès, cordonnier à Ressons-le-Long, moyennant 1 425 livres (27). Celui-ci la garde fort peu de temps puisque, en Mars 1792, elle est la propriété de Martin Liénart, entrepreneur à Montigny Lengrain. On raconte que le Comité de Salut Public de Soissons lui ordonna de la démolir sous trois jours. Il répondit que pour cela il faudrait la faire sauter, ce qui ne serait pas sans risques pour le village. On lui donna alors l'ordre de la démolir à la main, ce qu'il fit, au fur et à mesure des besoins de son métier. L'opération n'étant pas rentable, en raison de la difficulté d'accès et la révolution était passée, Martin Liénart arrêta sa destruction.

La Tour resta la propriété de la famille Liénart jusqu'en 1864, date à laquelle elle est à nouveau vendue aux enchères publiques, par suite de la saisie immobilière pratiquée à la requête de Léon Deviolaine contre Jean-Marie Liénart, mécanicien.

Liénart s'était endetté en construisant à Port-Fontenoy un bateau à vapeur qui devait traverser l'Atlantique. La construction de ce bateau qu'il avait baptisé « la Tour d'Ambleny » avait été financée à l'aide d'une souscription parmi les habitants d'Ambleny et de la région. Malheureusement, le navire qui devait traverser l'Atlantique deux fois plus vite que les autres ne put atteindre Paris que tiré par des chevaux. Il termina sa courte carrière sur la Seine, comme bateau lavoir.

Le 19 Décembre 1864 la propriété est adjugée à M. Craudelin. Sa veuve la revend, le 23 Avril 1873, à Léon Breton qui, à son tour, la cède le 30 Novembre 1891 à Alphonse Dousson, docteur en médecine à Paris.

Dousson l'avait achetée pour y faire des fouilles. On racontait alors dans le pays que c'était un général allemand qui, sous le couvert de recherches archéologiques, en profitait pour faire des plans des environs.

Dousson ne paya que 10 000 F sur les 35 000 F de prix convenu. Aussi, le fils de Léon Breton, Albert, l'assigna-t-il en résolution de vente le 28 Novembre 1921. Celui-ci étant décédé, la vente fut résolue en Mai 1923.

Pendant la guerre de 1914-1918 le donjon eut à souffrir des obus allemands, mais l'épaisseur des murs était suffisante et seuls les parements de pierre de taille ont été arrachés.

Le décret du 24 Février 1929 le classa Monument Historique et permit d'effectuer les travaux les plus urgents. En Juillet 1939, l'administration des Beaux-Arts décida d'entreprendre de nouvelles réparations, mais avec la guerre rien ne fut entrepris. Enfin, en 1963, nous avions réussi à attirer l'attention des Beaux-Arts sur ce monument : un échafaudage fut installé pour réparer la fenêtre nord du 1<sup>er</sup> étage. Mais les travaux étaient plus importants que prévu et l'entreprise qui devait faire le travail ayant déposé son bilan, le projet fut abandonné.

## II. - DESCRIPTIONS

### *LE DONJON*

La tour d'Ambleny se présente comme un ensemble de quatre tours d'une vingtaine de mètres de hauteur, reliées entre elles par d'étroites courtines rectilignes. Elle n'est pas sans rappeler les donjons d'Etampes et de Houdan, en particulier ce dernier.

A l'intérieur comme à l'extérieur le parement est en pierre de taille soigneusement appareillée. Les assises ont la plupart du temps 32 cm de hauteur (1 pied), les blocs sont posés à bain de mortier. Le remplissage entre les deux parements est constitué par un blocage de très bonne qualité.

Au nord-ouest elle s'appuie sur quelques blocs de grès qui devaient se trouver là au moment de la construction et qu'on a préféré utiliser en les retaillant plutôt que de les enlever.

Au niveau du premier étage un bandeau de section trapézoïdale délimite une réduction de 0,25 dans l'épaisseur de la paroi.

Les ouvertures sont peu nombreuses et de faibles dimensions. Comme nous le verrons plus loin elles ont presque toutes été remaniées à différentes époques.

Ainsi que l'indique la gravure de Tavernier, (fig. 2) la tour était autrefois terminée par un parapet crénelé qui a été détruit avec le dernier étage, à la révolution.

\*\*

Le relevé détaillé des murs du rez-de-chaussée (fig. 3) nous a permis de constater que le plan est très irrégulier, ce qui est une preuve d'archaïsme. Il est cependant très étudié : l'épaisseur des courtines y est de 2 m 80 sur trois côtés ; le quatrième étant le plus exposé aux coups de l'adversaire, puisque c'était celui de l'entrée, l'épaisseur y est de 3 m. Dans les tours qui, grâce à leur forme cylindrique sont plus résistantes, l'épaisseur a été limitée à 2,55 m.

On pénètre actuellement à l'intérieur par une ouverture qui n'est, en fait, qu'un simple trou percé au travers de la muraille ouest et qui est moderne. Une seconde porte existe au nord, elle a été percée au XVI<sup>e</sup> siècle. Pour ne pas trop affaiblir le mur à cet endroit il a fallu réduire la hauteur de la fente qui est au-dessus, en gardant toutefois sa hauteur primitive du côté intérieur.

Sur la façade opposée existe une niche voûtée en berceau surbaissée qui pourrait dater du XVI<sup>e</sup> siècle. Au fond, une fenêtre moderne utilise le parement droit d'une meurtrière. Le côté droit de la niche a été taillé directement dans le blocage et revêtu d'un enduit dont il reste peu de traces. Au-dessus de celle-ci, ainsi que dans la courtine ouest, se trouvent des fentes de  $0,17 \times 1,73$  m qui n'avaient qu'un rôle d'éclairage et de ventilation. Dans son état initial ces trois fentes étaient les seules ouvertures du rez-de-chaussée.

La partie centrale est une grande salle octogonale d'environ 8,00 m  $\times$  9,00 m qui est mise en communication avec les tours par des arcades en plein cintre, sauf celle du sud-ouest qui devait être séparée par un mur percé d'une porte, comme le montre les arrachements encore visibles dans les maçonneries. Les tours et la grande salle étaient couverts d'un plancher. Probablement au XIII<sup>e</sup> siècle les tours NO. NE et SE ont été voûtées par un berceau de médiocre qualité. Légèrement décalé par rapport au centre de la grande salle se trouve un puits de section elliptique ( $0,90 \times 0,75$  m) de 8,00 m de profondeur environ. Des entailles pratiquées dans sa maçonnerie permettent d'y descendre assez facilement au fond. Sa position décalée par rapport au centre de la pièce pourrait laisser penser qu'il existait au centre un pilier en maçonnerie destiné à soutenir les planchers des étages, comme au donjon d'Etampes. Pourtant les traces de poutres encore visibles dans les murs permettent d'affirmer que le plancher du premier étage était constitué par deux poutres croisées d'au moins  $40 \times 40$  de section, directement encastrées dans les murs supportant des solives de  $30 \times 30$  écartées de 0,70 m qui reposaient à leurs extrémités dans les murs et étaient soulagées au centre par l'ensemble des deux poutres ci-dessus.

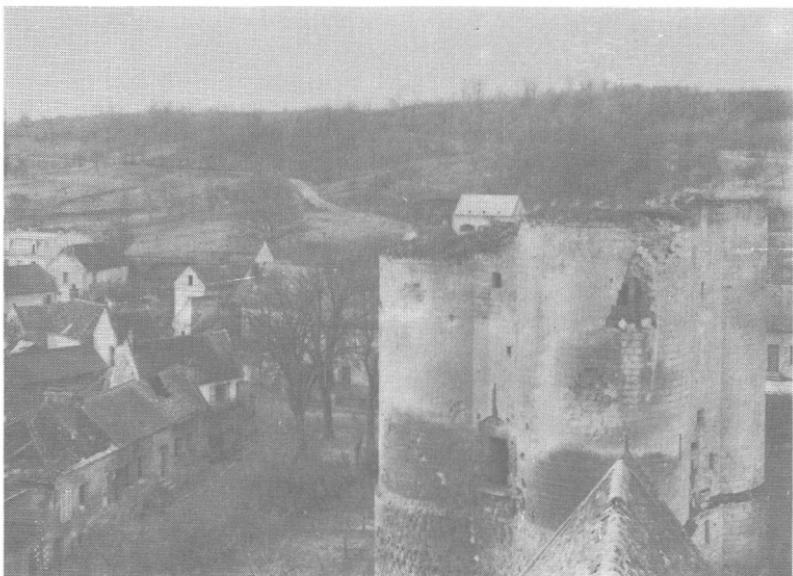


Figure 1 — Vue depuis le clocher de l'église vers 1915.

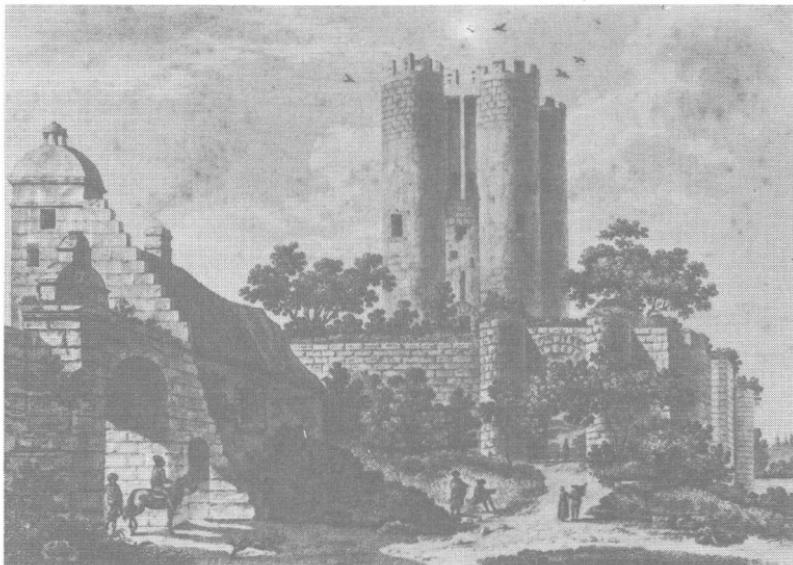


Figure 2 — Gravure de Tavernier (XVIII<sup>e</sup>).

Il n'existe aucune trace d'escalier à ce niveau. La communication avec le premier étage devait donc s'effectuer par une échelle ou un escalier de bois qui pouvait être situé dans la tour SO, puisque c'est la seule qui n'a jamais été voûtée.

Le four de la tour nord-est qui utilise la meurtrière située immédiatement au-dessus, est une construction du XVIII<sup>e</sup> siècle ; d'ailleurs, sur l'ancienne matrice du cadastre (1817) la tour y est appelée fournil.

Le seul accès initial du donjon se trouvait au niveau du premier étage (fig. 3), du côté de la place de l'église où on voit encore la porte qui était reliée au mur d'enceinte par une passerelle amovible. Depuis l'ouverture un couloir voûté en berceau brisé tourne à angle droit pour déboucher dans la tourelle NE.

Les baies C et D sont encadrées de feuillures. Elles étaient donc toutes deux munies de portes.

Dans son état initial, la liaison avec le mur d'enceinte devait s'effectuer avec une simple passerelle de bois qui pouvait facilement être détruite en cas de siège.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, on a voulu munir le donjon d'une passerelle mobile actionnée par un mécanisme situé dans le local qui se trouve au-dessus et dont nous reparlerons plus loin. Les reins de la voûte située au-dessus de la porte ont été entaillés, afin de pouvoir loger la passerelle en position relevée, tandis qu'une étroite fente a été aménagée au-dessus, celle-ci coupant la voûte à la clef.

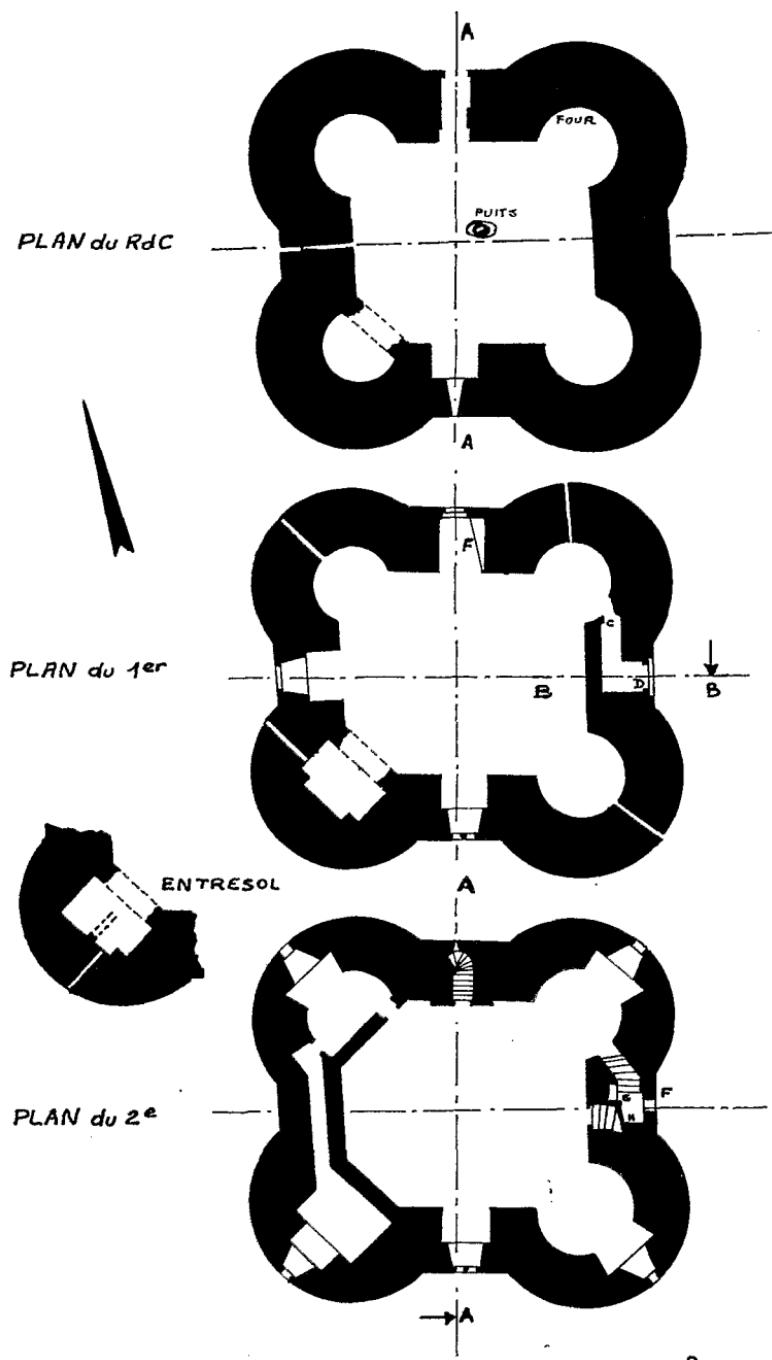
Cette fente est reliée au local situé au-dessus par un conduit de 0,17 de diamètre qui traverse l'escalier. Ce conduit était manifestement destiné au passage d'une chaîne permettant le relevage du pont-levis (fig. 4).

On peut se poser la question de savoir quel a été le dispositif de relevage.

Une chose est certaine : le mécanisme n'a pu être constitué par une poutre et un étrier, tel qu'on le rencontre habituellement. En effet, un tel mécanisme aboutit, compte tenu des dispositions constructives adoptées, à l'impossibilité de relever complètement la passerelle.

Le relevage à l'aide de deux chaînes depuis le dernier étage est à rejeter aussi, pour différentes raisons ; il suffit d'observer la coupe B.B. (fig. 4) pour en être convaincu.

Ce dispositif devait être rudimentaire : par exemple une chaîne munie d'un crochet qui sortait par la fente et qu'on accrochait à l'extrémité de la passerelle en cas de relevage.



Les restes d'enduits visibles dans la tourelle sud-est montrent que l'ensemble des murs du premier étage et peut-être des deux autres niveaux étaient recouverts d'un enduit pelliculaire sur lequel était peinte en rouge sombre l'imitation de joints de maçonnerie.

Comme au rez-de-chaussée toutes les tourelles, sauf celle de SO, sont mises en communication avec la grande salle centrale par des arcades en plein cintre. Seule, la tourelle NO (qui est à cet étage de plan rectangulaire) est voûtée en berceau à très faible hauteur, laissant ainsi au-dessus un local en entresol. Cette voûte est une adjonction postérieure à la construction de la tour. Elle est venue masquer intérieurement une meurtrière qui n'a pas été rebouchée en façade.

Pour ne pas trop affaiblir les murailles avec les angles de la pièce située dans cette tourelle, on a conservé deux redents de maçonnerie formant contrefort.

Bien qu'en partie masqués par des réparations effectuées après la guerre de 1914-1918 les arrachements de maçonnerie encore visibles montrent que cette tourelle était, comme au rez-de-chaussée, séparée de la grande salle par un mur qui devait être percé d'une porte.

Le premier étage était éclairé par des fentes étroites dans les tours et par trois fenêtres percées dans les courtines. Elles sont toutes situées dans des niches voûtées en berceau plein cintre qui, à l'origine, devaient présenter les mêmes dispositions.

Au XVI<sup>e</sup> siècle la fenêtre nord a subi d'importantes modifications. Pour élargir la niche, afin d'y ouvrir une plus grande fenêtre, sans pour cela modifier la partie supérieure, on a repris en sous-œuvre celle-ci avec un berceau surbaissé (E. fig. 4). On a conservé au-dessus une petite fenêtre carrée. Un plancher pouvait prolonger le berceau et créer un excellent poste de tir. Le sol de la niche a été abaissé afin de l'amener au niveau du plancher de la grande salle. Une fenêtre voûtée en berceau surbaissée de 1 × 1,50 m de hauteur y fut percée et les traces de maçonnerie au sol laissent penser qu'une banquette triangulaire fut aménagée le long de cette ouverture (F. fig. 3).

Sur une paroi se voit un graffito qui paraît reproduire une façade d'église. Ce dessin est encore masqué à certain endroit par l'enduit qui recouvrait les murs, ce qui est donc une preuve d'ancienneté.

La fenêtre sud a été modifiée à la même époque. A l'extérieur on a remplacé l'ancienne baie trop étroite par une fenêtre à trumeau beaucoup plus large. A l'intérieur on s'est contenté de retailler les parements de maçonnerie.

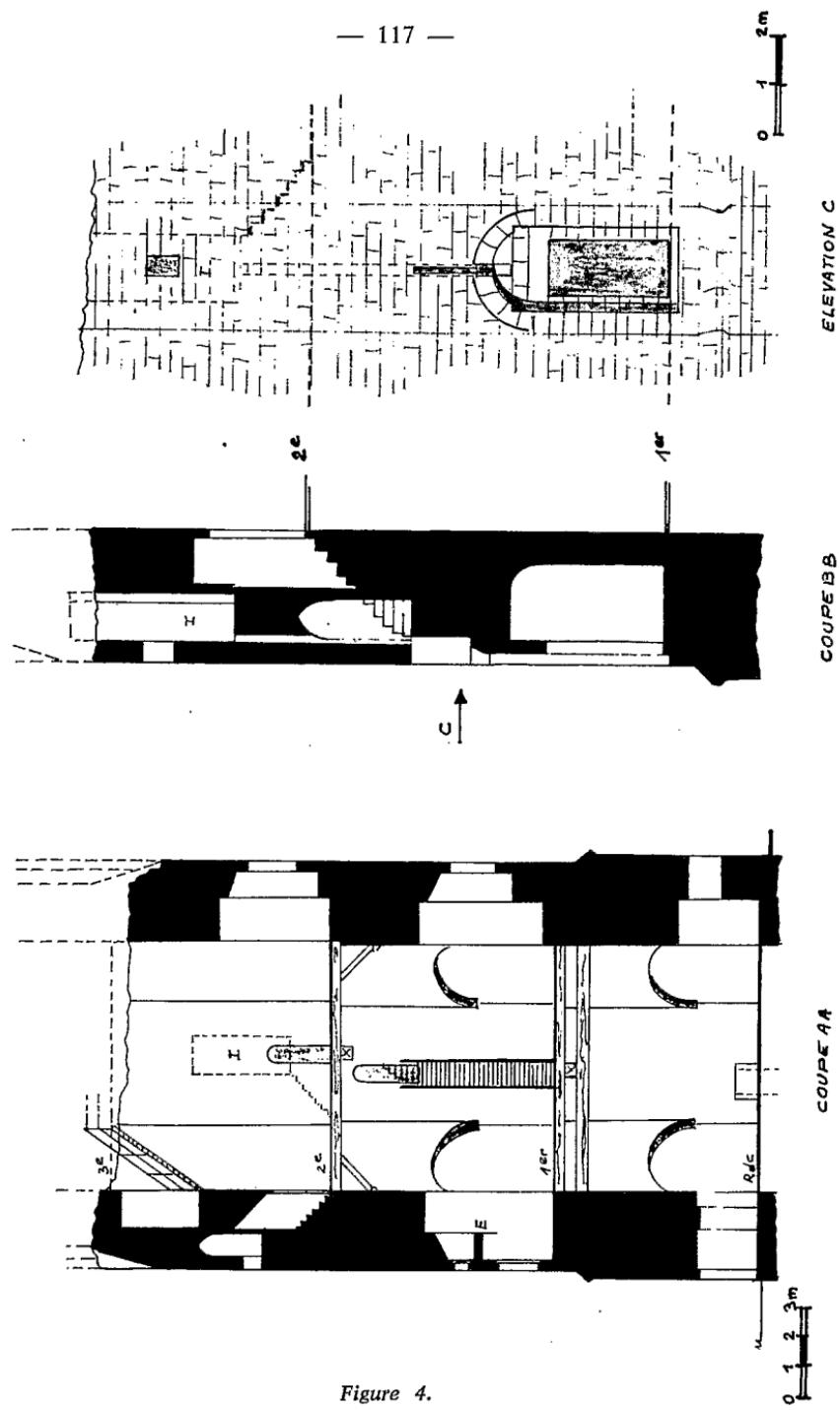
A l'ouest une modification comparable avait été faite, sans doute au XIII<sup>e</sup> siècle. A l'extérieur le parement avait été repris et la fenêtre, qui devait comporter un trumeau, était surmontée d'une moulure en ogive dont on voit encore l'empreinte.

DONJON d'AMBLENY

COUPES - ELEVATION

Figure 4.

— 117 —



Pour compenser l'irrégularité du plan et donc avoir une ouverture centrée à l'extérieur comme à l'intérieur, le constructeur a désaxé d'environ 7 cm la fenêtre et son embrasure de la niche correspondante.

En entresol, au-dessus de la voûte de la tourelle SO se trouve un petit local d'environ  $3,00 \times 2,00$  m qui était couvert par un plancher constitué par 6 solives de  $10 \times 30$  reposant à chaque extrémité sur un retrait de la maçonnerie et encastrées dans les murs. Ce local, assez énigmatique, était éclairé par une minuscule fenêtre de  $0,24 \times 0,63$ . Un seul des deux redents du 1<sup>er</sup> étage est encore visible à ce niveau. Sur la face sud-ouest on voit les arrachements d'une cloison de  $0,26$  m d'épaisseur qui, semble-t-il, divisait en deux cette pièce déjà exiguë. L'accès s'effectuait sans doute depuis le premier étage, à l'aide d'une échelle.

Pour accéder au deuxième étage (fig. 3) il fallait emprunter une échelle qui rejoignait l'escalier à vis de la courtine est (fig. 4). On y entre par une porte voûtée en plein cintre qui s'ouvre sur un corridor précédant l'escalier proprement dit. Les marches, taillées dans un seul bloc, forment chacune un élément de noyau. La voûte est constituée par un berceau brisé rampant. On débouche au niveau du deuxième étage par une porte semblable à la précédente, mais un peu plus haute.

Au-dessus de cet escalier se trouve un petit corps de garde où se trouvait la machinerie de relevage de la passerelle amovible (fig. 4). Un conduit circulaire de  $0,17$  m de diamètre met en communication celui-ci avec l'étroite fente située immédiatement au-dessus de la porte d'entrée du premier étage. Ce local devait être couvert d'une voûte qui a aujourd'hui disparu. Une fenêtre de  $0,40 \times 0,60$  environ l'éclairait et permettait de contrôler les allées et venues par la porte d'entrée située immédiatement au-dessous. L'accès s'effectuait depuis le deuxième étage à l'aide d'un escalier droit couvert d'un berceau brisé rampant avec deux redents du côté du corps de garde et qui prenait dans la tourelle nord-est.

L'escalier à vis ainsi que le corps de garde et son escalier droit sont des adjonctions du XIII<sup>e</sup> siècle probablement. En effet on voit encore dans le corps de garde un morceau de voûte en plein cintre et qui, muré au fond, forme maintenant une niche. Cette voûte a été coupée en deux par la construction du corps de garde. Elle n'a pu être construite après l'escalier à vis car il faudrait admettre que malgré les 1,20 de portée qu'on peut lui restituer l'une de ses piles s'appuyait directement sur le berceau de l'escalier. De plus, le corps de garde a obligatoirement été construit en même temps ou plus tard que l'escalier car pour lui donner le maximum de surface, compte tenu de la présence de l'escalier qui est au-dessous, on a été conduit à exécuter le pan coupé GH (fig. 3).

Le plancher du deuxième était constitué par des solives d'environ  $30 \times 30$ , écartées de 70 cm, reposant à leurs extrémités dans les murs et soulagées au centre par une poutre de  $45 \times 45$  environ. Trois assises au-dessous des encastrements des solives et centrées par rapport à ceux-ci, des trous de faibles profondeurs sont visibles sur le côté nord. Au sud ils

ont été rebouchés après la guerre de 1914-1918 sur deux des arcades ; ils sont rebouchés à l'aide d'un mortier qui paraît ancien. Ces trous pourraient être la trace de corbeaux destinés à bloquer des jambes de force maintenant les solives du plancher. L'ancien niveau du plancher devait se trouver à l'origine un peu plus haut. Les solives devaient reposer sur le retrait de maçonnerie de 20 cm qui est visible dans toutes les tours ainsi que sur les courtines nord et sud.

Au deuxième étage les tourelles NE et SE ne possèdent pas d'arcades. Sur celle du NE, à la jonction de la courtine est, un corbeau, destiné à soutenir une poutre remplaçant l'arcade, est encore visible. La position de celui-ci permet de restituer, à cet étage, une hauteur comparable à celle du premier, c'est-à-dire de 7,00 m.

On entrait dans la tour nord-ouest par une porte de 0,65 de largeur et 1,95 de hauteur, voûtée en plein cintre. L'intérieur est couvert d'un berceau plein cintre dont l'intersection avec les parois circulaires de la tour était habillée par une moulure dont on voit encore l'encastrement. L'éclairage s'effectue par une fenêtre de  $0,48 \times 1,70$  de hauteur, percée au fond d'une niche couverte d'un berceau conique. A l'ouest une ouverture de  $0,62 \times 1,65$  suivie d'un dégagement triangulaire permettant l'ouverture de la porte vers l'extérieur et d'un couloir de 0,53 de large et 2,00 de hauteur voûté en berceau, autorisaient l'accès à la tour sud-ouest qui n'avait pas d'autre issue. A ce niveau les redents formant contrefort ont totalement disparu. Le plancher sur le local en entresol, dont on a vu qu'il était constitué par 6 solives de  $10 \times 30$ , se trouvant 50 cm plus bas que le reste de l'étage ne doit donc pas être très ancien puisqu'il laissait apparent sur une trentaine de centimètres de hauteur le redent du niveau inférieur. Au contraire, si on place le plancher au même niveau que le reste de l'étage le redent se trouve juste sous le plancher. Les trous d'encastrement des solives doivent dater d'une époque relativement récente (XVII<sup>e</sup> siècle ?) pendant laquelle le donjon était utilisé comme pigeonnier. Une fenêtre de  $0,45 \times 1,45$  de hauteur assure l'éclairage. La niche à l'intérieur de laquelle elle s'ouvre est comparable à la précédente, sans être identique.

Les fenêtres des tours nord-est et sud-est doivent reprendre les mêmes dispositions que la tour sud-ouest.

A l'extérieur, les photographies prises avant la guerre de 1914-1918 (fig. 1) montrent que toutes les fenêtres du deuxième étage sont encadrées par une succession de trous disposés régulièrement. De haut en bas on distingue d'abord à la 6<sup>e</sup> assise au-dessus de l'appui de fenêtre, deux trous de  $15 \times 15$  et 10 cm de profondeur, immédiatement au-dessous de l'appui 2 trous d'environ  $30 \times 30$  et de grande profondeur, enfin, 5 assises plus bas, deux trous de  $15 \times 30$ , de profondeur variable. L'ensemble est bien aligné et disposé symétriquement par rapport à l'ouverture. Notons que pour trois des tours l'appui de fenêtre qui était saillant, comme le montre la gravure de Tavernier, a été enlevé, sans doute à la révolution.

Ces dispositions laissent penser que les baies du 2<sup>e</sup> étage étaient équipées de bretèches.

La grande salle du deuxième étage n'avait que la fenêtre de la courtine sud pour éclairage. D'après les plus anciennes photos de la tour elle devait avoir l'apparence extérieure des autres fenêtres du deuxième étage.

A l'opposé de celle-ci se trouve un escalier à vis qui, partant de cet étage, aboutissait à un petit corridor en entresol d'où l'on prenait une échelle pour atteindre le troisième étage (fig. 4). Cet escalier aussi est une adjonction. Sur une largeur de 2,40 dans l'axe de sa porte d'accès, le mur se trouve au même aplomb que celui de l'étage inférieur ; par contre, de chaque côté, il existe le même retrait de 20 cm que sur la face opposée. On voit mal l'utilité de cette bande de 2,40 si ce n'est qu'au moment de la construction de l'escalier on a voulu renforcer localement la courtine. Ce renforcement était d'autant plus nécessaire que le talus du mâchicoulis, toujours soumis à des chocs importants, se trouvait immédiatement au-dessus. C'est aussi à cause de la présence du mâchicoulis que l'escalier n'a pu être prolongé plus haut.

La porte de l'escalier est voûtée en ogive. La vis est précédée d'une volée droite qui est un peu plus large. Le principe de construction est le même que la vis de la courtine est : marches d'un seul morceau formant en même temps un élément de noyau, berceau brisé rampant qui laisse un passage libre de 2,20 de hauteur. Le corridor d'où partait l'échelle est voûté en plein cintre et a 80 cm de largeur et 2 m 50 de hauteur à la clef. Une meurtrières située au ras des marches permettait d'éclairer l'endroit le plus sombre de l'escalier.

\*\*

Du troisième étage nous ne dirons que très peu de chose puisqu'il a été détruit à la révolution.

Les mâchicoulis réduisaient considérablement l'épaisseur des courtines. La photographie de la fig. 1 prise pendant la guerre de 1914-1918, montre le départ de celui du nord. La gravure de Tavernier en indique un second du côté de la place de l'église. Il est probable que les autres courtines en possédaient.

Un problème se pose pour l'éclairage de ce 3<sup>e</sup> étage, car les fenêtres ne pouvaient se trouver que dans les tours et la gravure de Tavernier (fig. 2) n'en indique aucune. On peut concilier les deux en supposant qu'elles étaient placées à la jonction des courtines et des tours, comme au donjon de Houdan.

A plus de 25 m au-dessus du sol, la tour était terminée par un parapet crénelé qui comprenait les mâchicoulis qui étaient constitués par deux arcs reposant sur un pilier central et sur la naissance des tourelles.

La partie centrale du donjon devait être couverte d'un grand pavillon conique et les tours par des planchers en terrasse ou des voûtes. L'une des tours comportait un ouvrage servant de dégagement à l'escalier ou l'échelle d'accès.

\*\*

Nous verrons plus loin, en étudiant l'enceinte, qu'elle était de faible importance et donc que la principale force de ce château était constituée par son donjon qui, grâce à son accès amovible, pouvait rapidement être isolé du reste du château.

Les qualités militaires du donjon d'Ambleny sont sans doute meilleures que celles de Houdan, sans pour cela être parfaites. La solution adoptée de donner plus d'importance aux tourelles d'angles et de les relier par des courtines rectilignes, permet un meilleur croisement des tirs. Faute d'ouvertures suffisantes dans les étages ils ne pouvaient s'effectuer efficacement que depuis le couronnement. Comme à Houdan, la défense depuis le sommet a visiblement été recherchée par les constructeurs. Les fenêtres du 1<sup>e</sup> étage et celle du 2<sup>e</sup> étage équipées de leurs bretèches ne constituaient que des postes de tir accessoires. Les quatre mâchicoulis permettaient de défendre depuis le haut les ouvertures du premier étage qui auraient pu facilement être atteintes à l'aide d'échelles. La présence de l'église à quelques dizaines de mètres de là, par les postes de tir déjà élevés au-dessus du sol, explique pourquoi on a préféré donner plus d'importance à la défense depuis le sommet de l'édifice, au détriment de celle des niveaux inférieurs.

### *L'ENCEINTE*

La gravure de Tavernier (fig. 2) représente la tour vue de la place de l'Eglise, depuis un point qui pourrait se situer devant la mairie. La perspective de la gravure n'est certainement pas bonne, car on devrait voir sur le côté droit une partie de l'église. Cependant les différences de niveaux entre le premier, le second et l'arrière plan sont conformes à la réalité. On reconnaît sur la façade la porte d'entrée du premier étage, surmontée de son étroite fente, la fenêtre du corps de garde et la petite fenêtre de la vis est. Seule, l'ouverture située à gauche de la fente ne se retrouve pas sur la tour et paraît un apport de l'artiste.

Le porche visible sur la gauche était l'entrée du cimetière qui a été détruite en 1865. La maison qui y est accolée se trouvait donc à l'extérieur du cimetière, sur l'emplacement de l'auberge qui existait là avant la guerre de 1914-1918. L'ancien cadastre, qui date de 1817, indique d'ailleurs une propriété bâtie à cet endroit.

Nous avons retrouvé un acte daté du 2 Juin 1612 qui semble bien concerner cette maison (28). Ce jour-là, par devant Maître Montmacque, notaire à Ambleny, Jehan Fauton, laboureur à Ambleny, baillait

pour trois ans à Claude Velin, Maître Praticien demeurant à Ambleny, un corps de logis consistant en une cuisine, chambre, grenier, tenant le tout ensemble lieudit et place de « la tombe » autrement dit Dentale, tenant d'un lez à la rue et chemin d'autre lez aux fermetures de l'église d'Ambleny d'un bout par bas à la place et par le haut à la sente qui conduit de la grande rue à l'église. La sente dont il est question devait longer le rempart est depuis l'actuelle rue de la Tour jusqu'à l'entrée ouest de l'église.

La gravure montre que le chemin d'accès au château est une rampé qui contourne la tour par la droite. Cette disposition était, comme nous le verrons plus loin, la seule possible.

Dans sa notice historique et descriptive sur Ambleny (1856) l'abbé Poquet écrit que selon le propriétaire de l'époque, l'enceinte était flanquée de cinq tourelles dont deux encadraient l'entrée et qui avaient déjà disparu.

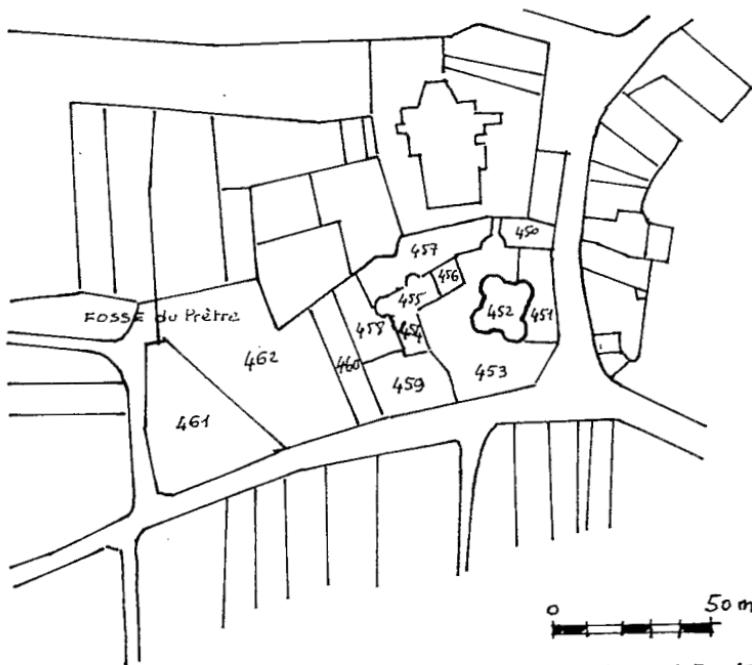
Le même auteur ajoute que la partie du nord (29) était défendue par un corps de logis dont on a retrouvé des substructions.

Un bail du 14 Octobre 1688, devant Me Lardon, notaire à Ambleny, par lequel le Chapitre louait la maison de la Tour à Pierre Decque, nous apprend que le bailleur se réserve « la chambre haute de la tourelle proche de la dite maison ». L'enceinte était donc bien flanquée de tourelles, comme l'indique la gravure de Tavernier.

Un autre bail de la tour, daté du 3 Mai 1742 (30) nous apporte quelques précisions sur l'enceinte. Voici comment était désigné la propriété louée ce jour-là à Philippe Hénin, vigneron à Ambleny : « la tour château et maison d'Ambleny, cours pourpris comme tout se comporte fermé de murailles et fossés alentour où il y avait autrefois un pont levy tenant d'un lez au cimetière d'autre au chemin et derrière la dite tour un clos cy devant vigne à présent en terre labourable contenant huit setiers nommé le clos le Roy tenant d'un lez au presbitaire d'autre au grand chemin par bas à la sente qui mène à la plaine d'autre par bas à la terrière appartenant aux dits sieurs de Chapitre seigneur dudit Amblegny ».

La propriété est la même que celle qui fut louée le 14 Octobre 1688 à Pierre Decque, qui fut vendue le 16 Juin 1791 comme bien national à Charles Joannès et que la famille Liénart acquit en 1791 ou 1792 pour la garder jusqu'en 1865.

Le cadastre de 1817, que nous reproduisons à la fig. 5 et son état des sections, indiquent que Martin Liénart possédait les parcelles n° 450 à 462 ; le bail de 1742 et l'acte de vente de 1791 mentionnent que le clos Le Roy a une superficie de 8 setiers, soit environ 49 ares. Or, celle des parcelles 460-461-462 est de 47,60 ares et si on tient compte qu'en 1792 Martin Liénart avait protesté auprès de la municipalité parce que les extractions de terre à la terrière de la fosse du prêtre produisaient des



AMBLENY CADASTRE 1817  
Figure 5.

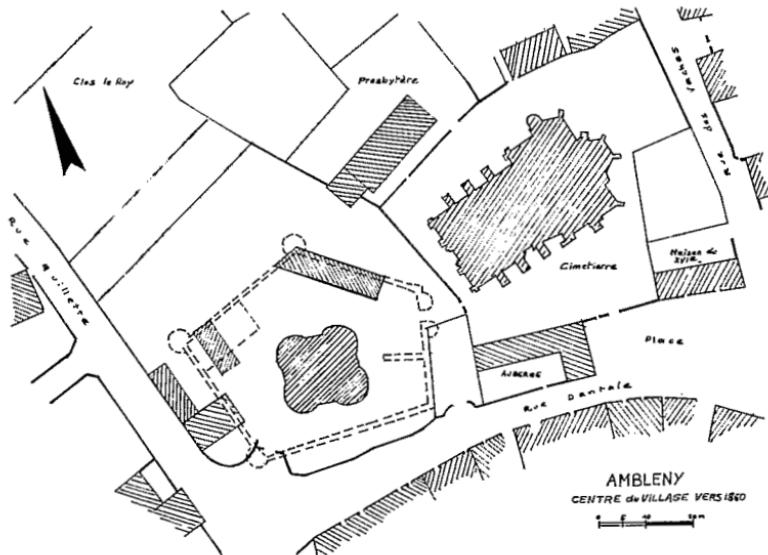


Figure 6.

éboulements qui réduisaient la surface de sa propriété (31), on peut affirmer sans crainte que la château et les fossés couvraient les parcelles 450 à 459. Si on admet que l'enceinte était précédée d'un fossé de 10 m de largeur, la superficie totale du château pouvait être au maximum de 1 800 m<sup>2</sup>.

L'enceinte du donjon d'Ambleny n'a donc jamais consisté qu'en une courtine qui pouvait avoir 1,50 m d'épaisseur et 6 ou 7 m d'élévation enfermant une cour polygonale dont la plus grande diagonale n'excédait pas 50 m. La porte d'entrée située à l'est était défendue par deux tourelles et comportait un pont-levis.

L'absence de latrines et de cheminées à l'intérieur du donjon a dû, dès l'origine, exiger à l'extérieur un corps de logis destiné à abriter en temps de paix le capitaine et sa garnison. Ce bâtiment, vu la faible superficie de l'enceinte, devait s'adosser au mur d'enceinte et, fort des affirmations de l'abbé Poquet, on peut donc le placer au nord. La présence, dans cette zone, d'une cave voûtée en plein cintre, qui est utilisée actuellement comme fosse d'aisance, et de la porte d'accès au rez-de-chaussée de la tour située dans la courtine nord permettant ainsi une communication rapide avec le bâtiment, viennent confirmer cette hypothèse.

Nous avons vu que le seul accès ancien du donjon se trouvait au niveau du premier étage, à l'aide d'une passerelle amovible. La distance entre la tour et le mur d'enceinte devait être de l'ordre de 14 m et le pont volant ne pouvait avoir plus de 3 m de longueur. Il restait donc 11 m à franchir pour atteindre le mur d'enceinte. Un ouvrage en maçonnerie ou une passerelle démontable, reposant sur le mur d'enceinte et sur un pilier intermédiaire permettait de combler ce vide.

La présence de cet ouvrage interdisait de contourner la tour par la gauche pour atteindre le bâtiment, la seule possibilité de le faire était par la droite.

La différence de niveau entre le sol de la tour et celui de la place est d'environ 3,50 m. La porte d'entrée ne pouvait donc se situer au niveau de la tour, car il aurait alors fallu une rampe d'accès extérieur trop longue. L'accès devait s'effectuer à l'aide d'un pan incliné à 15 % au moins. La porte d'entrée se trouvait à mi-pente et le tablier du pont-levis devait être incliné.

La présence des fossés est attestée par le bail de 1742 et par un bail du 15 Juin 1775, par lequel l'Abbaye St Pierre au Parvis loue à Martin Gourlé « un setier de jardin au-dessus du fossé de la tour. (32).

Au sud la distance entre la tour et la limite de propriété n'est que de 8 m ce qui est insuffisant pour pouvoir replacer un passage assez large, le mur d'enceinte et le fossé. Une fondation de mur, qui est parallèle à la rue existe sous le sol du jardin à 3 m environ en retrait de la limite de propriété actuelle. C'est peut-être celle du rempart, ce qui indiquerait que la rue longeait le fossé.

A l'ouest par contre la distance est plus grande (22 m) et pouvait donc comporter le fossé. Au nord et au nord-ouest, les jardins légèrement en contrebas des terrains avoisinants, indiquent le tracé des fossés. Enfin, à l'est du côté de l'église, il devait disparaître et laisser place à un escarpement au sommet duquel se dressait le mur d'enceinte.

Nous reproduisons, à la fig. 6 un plan du village vers 1860. La porte du cimetière existait encore. Elle est conforme à la représentation qu'en faisait Tavernier.

Nous avons indiqué en pointillé le plan de l'enceinte établi à partir de celui de l'abbé Poquet (33) qui, bien que sans échelle et comportant une erreur d'orientation, utilise les renseignements fournis par le propriétaire de l'époque et les nombreux vestiges encore apparents. Enfin, il tient compte de tous les éléments en notre possession : ancien cadastre, gravure de Tavernier, relevés topographiques des lieux et les fragments de rempart qui sont encore visibles.

### III. - CONCLUSION

Le donjon d'Ambley a toutes les caractéristiques des constructions du XII<sup>e</sup> siècle : un rez-de-chaussée sans autres ouvertures que d'étroites fentes, l'entrée au niveau du premier étage à l'aide d'une passerelle amovible jetée sur le mur d'enceinte, les niveaux séparés par des planchers et la communication entre eux par des échelles. Dans l'état initial les ouvertures des étages étaient de faible ampleur.

Son plan n'est pas sans rappeler celui d'Etampes (1140) et de Houdan (1110-1130). La similitude est plus frappante avec ce dernier : même superficie, absence de plan régulier, absence de latrines et cheminée, même épaisseur des murs. Tous deux sont fondés sur de grands blocs de grès qui ont été taillés pour être utilisés comme fondation.

Le puits légèrement décalé du centre le rapproche du donjon d'Etampes, surtout si on admet qu'un pilier central soutenait le plancher du premier étage.

Les textes anciens nous apportent peu de chose puisque la première mention de la tour d'Ambley date de 1214. Mais nous avons vu que sa construction doit être antérieure à 1185. Elle peut donc se situer vers 1150.

De tout temps le peu d'ampleur de ce château est attestée par son nom de tour ; dans aucun document on a parlé de château, mais de tour. En dehors de son importance militaire que l'on verra plus loin, elle ne revêtait, pour le seigneur de Pierrefonds qui l'a construite, qu'une signification de présence militaire.

Pour des raisons financières on l'a donc voulu la plus simple possible : pas de chauffage ni de latrines à l'intérieur, des échelles pour

communiquer entre les différents niveaux, pas de décor, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, une enceinte exiguë avec un bâtiment qui ne devait pas avoir plus de 150 m<sup>2</sup> de surface au sol.

Viollet le Duc affirme que sous la suzeraineté de Louis d'Orléans le château de Pierrefonds était entouré d'une double ligne de places fortes, entre lesquelles on communiquait à l'aide de signaux lumineux. Selon lui « les postes militaires du Valois étaient disposés en vue d'une défense commune au besoin, bien avant la suzeraineté de Louis d'Orléans ».

A. Robert, reprenant cette thèse, place Ambley sur la première ligne de défense du château de Louis d'Orléans. Comme l'a montré récemment Jean Mesqui, ce réseau de place forte n'a jamais existé. (34).

En ce qui concerne la tour, elle n'a jamais appartenu à Louis d'Orléans, elle n'a donc pu appartenir à une quelconque ligne de défense.

En revanche, le donjon commandait plusieurs voies de communication importantes : l'Aisne, le ru de Retz, par lesquelles se faisait le charriage du bois de la forêt de Villers-Cotterêts, l'ancienne voie romaine de Soissons à Amiens et surtout sa bifurcation qui, de Pontarcher, conduisait directement à Pierrefonds. Elle a donc pu avoir un intérêt stratégique pour Pierrefonds.

Du haut du donjon, les guetteurs pouvaient voir l'Aisne, d'Osly-Courtil à Roche, le carrefour des deux voies romaines, la vallée du ru de Retz jusqu'à Laversine. Seulement du côté du sud-ouest la vue était limitée à 1 km mais c'est justement la direction de Pierrefonds, d'où ne pouvait pas, en principe, venir une attaque.

Bien que beaucoup de marais entouraient jadis le village, la situation de la forteresse n'était pas la meilleure que les ingénieurs du temps pouvaient trouver sur notre terroir ; bon nombre d'emplacements auraient été plus propices, mais comme dans de nombreux villages du Soissonnais, le château a été construit à proximité de l'église. C'est pour protéger le village et servir de refuge aux habitants que la tour a été construite à cet endroit.

Pour finir, nous nous devons de parler des nombreux souterrains qu'on attribue au donjon. Les uns disent qu'ils rejoignent Coucy en passant sous l'Aisne, les autres Pierrefonds, d'autres le Soulier, ou la ferme des Tournelles. Tout ceci n'est que légende. Après avoir fouillé entièrement l'intérieur du donjon, nous sommes en droit d'affirmer qu'il n'y a aucune issue à l'intérieur ; nous sommes même descendu au fond du puits, afin d'en être totalement convaincu. Pourtant, l'un des propriétaires, Jean-Marie Liénart, affirmait qu'il existait un souterrain communiquant avec l'église. L'abbé Letombe (35) a repris cette affirmation et parle d'un conduit souterrain d'environ 12 m de longueur « construit à la hâte, en petits moellons et en dalles pour la couverture ». Cet ouvrage fait plus penser à un ancien égout ou aqueduc. On voit mal

l'utilité d'une liaison souterraine entre le château et l'église, alors que leurs entrées respectives n'étaient distantes que d'une quinzaine de mètres.

Denis ROLLAND

---

NOTES

(1) Dans tout notre exposé, par « Chapitre », il faudra comprendre Chapitre de la Cathédrale de Soissons.

(2) Abbé Dangu - Etude sur Pierrefonds Sté Historique de Compiègne T XV 1913 - L'auteur ne donne pas l'origine de cette Charte.

(3) Abbé Pécheur - Annales du Diocèse de Soissons T II p. 288.

(4) Abbé Pécheur. Annales du Diocèse de Soissons T III p. 292.

(5) Nous devrions plutôt dire le château, ou le donjon, mais nous avons préféré utiliser, comme cela a été fait de tout temps, le nom de Tour.

(6) Archives Nationales JJ 7 fol. 69.

(7) Beaucoup d'auteurs ont confondu différents fiefs existant à Ambleny avec la seigneurie. Cette confusion, qui n'est pas particulière à Ambleny, vient du fait que le nom de « seigneur » servait à la fois pour désigner le seigneur de fief et le seigneur territorial, ou seigneur justicier. C'est ainsi qu'on a attribué à tort la seigneurie à Gervais Tristan, chambellan de Philippe Auguste, ou à Gilles Le brun de Trassignie, Connétable de France, et que Melleville, dans son Dictionnaire Historique du Département de l'Aisne, donne une liste des seigneurs d'Ambleny qui n'étaient, en fait, que des seigneurs de fiefs secondaires.

(8) Archives de l'Aisne G 253 : — 15 Sept. 1259 arrêt adjugeant au Chapitre la Haute Justice dans la terre d'Ambleny. — 8 Juin 1264 record de cour d'un arrêt portant que la Justice d'Ambleny appartient au Chapitre. — Jeudi après les Octaves Pentecôte 1279. Le roi Philippe III reconnaît que le Chapitre à la Haute Justice à Ambleny.

(9) Archives de l'Aisne G 253.

(10) Archives de l'Aisne G 253.

(11) Cette date a été avancée par Lefèvre-Pontalis dans son étude sur le donjon parue dans le « Bulletin Monumental » 1910.

(12) Jean Mesqui - Les fortifications dans le Valois du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle et le rôle de Louis d'Orléans. Bulletin Monumental Tome 135 - II - 1977 - p. 109 à 149.

(13) Cette hypothèse a été émise pour la première fois par l'Abbé Carlier (Histoire du Duché de Valois Tome II p. 36).

Il est bon d'observer que Carlier, dans les quelques pages qu'il a consacrées à Ambleny, a fait un certain nombre d'erreurs ou de confusions qui ont été reprises depuis par tous les auteurs. En particulier il affirme que le maire d'Ambleny assistait chaque année aux assises générales de Pierrefonds et qu'en 1506 il y assista comme officier principal des onze maires. Ces deux affirmations sont totalement fausses. Nous avons consulté les registres d'assises conservés aux Archives Nationales (R 4 127-128 et 129). Le maire d'Ambleny n'y a jamais siégé. En ce qui concerne l'année 1506 il n'y siégeait pas non plus mais il y comparaissait pour déclarer son incompétence à propos d'un procès qu'il renvoyait devant la justice de St Bandry.

(14) Il est intéressant de noter, à propos du vin d'avouerie, qu'au XIV<sup>e</sup> siècle (Archives de l'Aisne G 253 f° 72 R<sup>0</sup> 102 R<sup>0</sup>) on distinguait dans ce droit les habitations relevant de la Tour et celles relevant du Chapitre.

(15) Archives de l'Aisne G 253. Raoul d'Aile, dit « Le Fouace » a-t-il été l'un des capitaines de la Tour ? Nous ne saurons l'affirmer. En tout cas sommes-nous tenté de rapprocher son nom de celui de « Tour de Fouace » indiqué dans l'état de 1214.

(16) Archives Nationales R4-130.

(17) Archives de l'Aisne G 253 fol. 119 R<sup>0</sup>.

(18) Archives de l'Aisne G 253 fol. 117 R<sup>0</sup>.

- (19) Archives de l'Aisne G 253 fol. 118 V<sup>o</sup>.
- (20) Du Cange les familles d'outre-mer publié par Rey Paris 1869 p. 160.
- (21) L'Abbé Poquet, dans sa notice sur Ambleny (1856) donne une version légèrement différente des événements : « elle fut durement attaquée (en 1400) ; mais Bocquiaux délogea les assaillants de leur position et les contraignit à lever le siège qu'ils en faisaient. »
- (22) Abbé Pécheur - Annales du Diocèse de Soissons T IV p. 450. L'Abbé Pécheur n'a pas su traduire Ambleny, c'est pourquoi il parle de la tour d'Andeli. C'est à M. Bernard Ancien que nous devons la rectification de cette erreur.
- (23) Archives Nationales JJ 172 n° 12 lettre de rémission à Jehan Paquet.
- (24) Melleville - Dictionnaire Historique du Département de l'Aisne - 1857.
- (25) Dom Berthau cité par M.J. Dulac - Charles d'Humières - Bulletin Société Historique de Compiègne 1876 - T III p. 128.
- (26) Archives de l'Aisne - minutes des notaires d'Ambleny 213 - E - 31.
- (27) Archives de l'Aisne Q 833.
- (28) Archives de l'Aisne minutes des notaires d'Ambleny. 213 - E - 25.
- (29) L'Abbé Poquet fait une erreur d'orientation en plaçant le cimetière au nord, alors qu'il est en réalité à l'est. Nous avons donc cru bon de rectifier l'orientation.
- (30) Archives de l'Aisne G 262.
- (31) Registre de délibération - Procès entre la municipalité et Martin Liénart 1792.
- (32) Archives de l'Aisne G 670.
- (33) Ce plan a été établi par nos soins, à partir de documents anciens : relevés des rues en 1860, plan de la place de l'église en 1919 et l'ancien cadastre.
- (34) Voir ci-dessus n° 11.
- (35) Abbé Letombe - Bulletin d'Ambleny p. 275.
-